



L'Église orthodoxe russe insiste sur le report de la date du Concile panorthodoxe

Le 13 juin 2016, le Saint Synode de l'Église orthodoxe russe, réuni en session extraordinaire, a discuté de la situation causée par le refus de plusieurs Églises orthodoxes locales de participer au Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe russe. Ce Concile devait avoir lieu du 18 au 26 juin sur l'île de Crète.

Une déclaration a été adoptée à la suite de cette réunion, adressée aux Primats des Églises orthodoxes locales (procès-verbal n° 40).

Tenant compte de la position des Patriarcats d'Antioche, de Géorgie, de Serbie et de Bulgarie, tenant compte du fait qu'une des conditions nécessaires à la convocation du Saint et Grand Concile est « l'accord de Leurs Béatitudes les Primats de toutes les Églises orthodoxes locales autocéphales reconnues de tous » (Règlement pour l'organisation et les travaux du Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe, art. 1), le Saint Synode de l'Église orthodoxe russe a constaté que cette condition n'était visiblement pas remplie.

Selon les membres du Synode, la seule solution possible dans ce cas est de poursuivre la préparation du Saint et Grand Concile afin de parvenir à un accord panorthodoxe sur sa tenue à d'autres dates.